

Présents :

Enseignants : Mme Giraud, Mme Pires De Sa, Mme Gaudillère,

Parents : Mme Crétonin Coline, M. Burnichon Rémy, M. Chetail Matthieu, M. Vermorel Christophe, Mme Nicolas Juliette, Mme Lacarelle Elodie

Mairies : M. Chanut, Mme Corre, M. Grouiller, Mme Bonnetain pour la mairie de St-Maurice-lès-Châteauneuf, Mme Bresson pour la mairie de Tancon

Excusés : M. Carrot (Inspecteur de l'éducation nationale), Mme Armand, Mme Brisset, Mme Aubret, M. Juan, Mme Renaux (enseignants), Mme Jonon (mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf), Mme Bailly (maîtresse RASED), Mme Bellionnet Laëtitia et M. Level Kévin (parents d'élèves)

Présidente de séance : Mme Giraud Secrétaire de séance : Mme Pires De Sa

CHARTRE DES BONS USAGES DU NUMERIQUE

La charte des bons usages du numérique a été présentée dans les classes et chaque élève a pu la découvrir et se l'approprier suite à un travail qui a pris différentes formes selon les niveaux : les plus grands ont catégorisé les étiquettes selon les différents items (matériel, informations et données, communication et collaboration, création de contenus, protection et sécurité, environnement numérique), les plus jeunes ont été sensibilisés aux écrans et à d'autres éléments de la charte à travers la lecture d'une bande dessinée l'illustrant. Cette charte des bons usages du numérique est présentée aux membres du conseil d'école.

PRESENTATION DU PROTOCOLE DE SANTE MENTALE

Dans le cadre du renforcement des mesures en faveur de la santé mentale, un protocole de santé mentale est mis en place dans l'école pour répondre aux priorités ministérielles concernant le bien-être et la santé mentale.

Il s'agit d'un parcours qui se décline en Repérer (comportements ou actes de mal-être et de trouble psychique), Alerter (constitution d'une équipe ressource) et Evaluer (étude de la situation par l'équipe ressource).

BILAN DES ACTIVITES DU 3^{ème} TRIMESTRE

- APC : Activités Pédagogiques Complémentaires. Des séances de travail autour de la fluence et de la lecture ont été menées auprès des élèves volontaires des classes de CE1, CE2, CM1, CM2.
- Commémoration du 08 mai : les CP-CE ont été associés à cette commémoration, ils ont interprété un chant et lu un poème.
- Ecole et cinéma : le film du 3^{ème} trimestre a été visionné au cinéma de Chauffailles par l'ensemble des classes.
- Ateliers des périodes 4 et 5 : orientation, cirque, jeux d'opposition, promenade de santé, acrosport, fresque et flamme olympique, kinball
- Mme Giraud remercie à nouveau l'association La Marmite pour le prêt de leur tapis de gym et la mairie pour le transport de ceux-ci.
- Le jardin : les TPS-PS-MS-GS s'en sont bien emparés avec ponctuellement les CP-CE1-CE2. Des semis ont été faits en amont. La sollicitation des familles pour l'entretien du jardin durant l'été est reconduite. Mme Giraud fera passer le mot sans tarder.
- Les classes de GS-CP-CE-CM ont participé à la rencontre sportive des olympiades avec les autres écoles rurales du secteur de collège de Chauffailles. Tous les enfants ont pu s'essayer à différentes activités dont certaines mêlaient des mathématiques au sport comme par exemple calcul mental et escrime, calcul posé et golf, calcul de mesure et lancers, tracé de figures et breakdance, mastermind et jeux d'opposition.
- La classe des CM s'est rendu aux Jeux organisés par l'USEP au Creusot. Les CM ont pu pratiquer diverses activités sportives : boule lyonnaise, vélo, balle ovale, handisport, foot cible...
- La visite au collège s'est aussi déroulée au mois de mars avec des jeux de découverte du collège, des cours dispensés par les professeurs et le repas au self.
- Les CE1-CE2 ont travaillé et passé leur permis piéton avec une remise officielle en présence de M. Chanut.
- Les séances piscine ont démarré début juin. Mme Giraud regrette la période réduite de l'ouverture de la piscine aux scolaires. Cette année, les classes de GS-CP et CP-CE se rendent ensemble à la piscine ce qui est satisfaisant pour l'organisation des groupes de niveaux. Les CM n'y vont qu'une fois par semaine, ce qui est peu. Mme Giraud se questionne sur l'éventuel agrément de parents pour l'encadrement des séances piscine.

- Le voyage scolaire s'est tenu du 18 au 21 juin pour les CP-CE-CM au centre de l'Arvel ç Bully dans la Loire.

Cela a été un excellent voyage grâce aux enfants qui ont été très enjoués par les activités auxquelles ils ont participé (tir à l'arc, escrime, volley ball, kayak, pétanque et boule lyonnaise, course d'orientation, olympiades), mais aussi par les excellents repas préparés par les parents accompagnateurs et par la gestion agréable des temps libres (récréations dans le parc du centre, jeux de société, carnets de voyage...).

Les classes de TPS-PS-MS-GS les ont rejoints le jeudi 20 juin au parc accrobranche de Violay. Les petits comme les grands ont apprécié les différents parcours et le cadre du parc.

Mme Giraud adresse ses remerciements aux 6 parents qui ont accompagné le voyage et qui ont réellement contribué à son bon déroulement. Ils se sont démenés jour et nuit pour les enfants.

Elle remercie également la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf pour le financement de l'ensemble des bus (1 971€), l'association des P'tits loups pour sa participation financière au voyage à hauteur de 3 435€, l'association de la Cantine pour sa participation aux frais de nourriture (1 200€). Mme Giraud remercie sa collègue Anaïs Pires De Sa de bien avoir voulu accompagner le voyage et sa collègue Muriel Gaudillère d'avoir géré les GS durant l'absence de Mme Pires De Sa.

- Les portes ouvertes ont accueilli les nouveaux élèves le vendredi 24 mai. 3 CM2 étaient présents.

Mme Giraud les remercie.

- Fête d'été : elle se tiendra le vendredi 28 juin, sous forme d'ateliers participatifs et de moments de regroupement.

BILAN DE LA COOPERATIVE

La coopérative scolaire a démarré l'année avec un solde positif de 3 485€ et elle la termine avec un solde positif de 1 140€.

De lourdes dépenses ont été effectuées pour les transports (école et cinéma et rencontres sportives) : 1 380€. Les entrées d'école et cinéma s'élèvent à 670€. Les achats de Noël avaient dépassé le don de la mairie à hauteur de 350€.

Le coût des autres activités (matériel cuisine, matériel pour le jardin, USEP CM...) s'élève à 552€.

La vente des photos de classe a rapporté 130€ de moins que l'année dernière : 596,80€ cette année (un problème de fonctionnement du site est évoqué) et la vente des chocolats de Noël a rapporté 700€ de moins que l'année dernière : 528,40€ cette année.

Il faudra donc réfléchir par quel biais nous reconduisons la vente de chocolats. Le partenariat avec le chocolatier local Fabien Deal a été très satisfaisant, les parents ont été contents de la qualité mais les bénéfices sont moindres. Peut-être faut-il faire l'essai une seconde année et améliorer le visuel du catalogue ?

PREPARATION DE LA RENTREE 2024

Avant de présenter la répartition, Mme Giraud fait part de la situation de l'école de Tancon.

La mairie de Tancon a décidé de récupérer tous ses élèves de Tancon, même les TPS, PS, MS qui étaient jusque-là scolarisés à l'école de St-Maurice dans le cadre d'une convention établie entre les 2 communes.

Les effectifs de l'école de Tancon étant à la baisse, la mairie a fait le choix de rompre la convention et d'inscrire tous ses élèves dans son école suite à la proposition des enseignantes de Tancon de récupérer tous les élèves de Tancon. Les effectifs de l'école de Saint-Maurice se sont donc trouvés impactés de 5 élèves qui auraient dû faire leur rentrée ou poursuivre leur scolarité à « La petite trousse ». Mme Giraud déplore que cette décision ait été prise assez tardivement (mi-mai). Mme Bresson l'admet et ajoute que l'école n'est pas encore prête à accueillir les petits en terme de matériel.

81 élèves devraient faire leur rentrée à « La petite trousse » en septembre 2024, répartis comme ceci : 2 TPS, 9 PS, 7 MS, 10 GS, 17 CP, 10 CE1, 6 CE2, 8 CM1, 12 CM2.

Au sujet de ces inscriptions, Mme Giraud remercie M. Carrot, Inspecteur de l'Education Nationale, qui a accepté l'inscription à l'école des 2 TPS alors que la réglementation énonce qu'il faut au minimum 3 TPS pour pouvoir les inscrire. Mme Giraud et Mme Armand ont rédigé un argumentaire pour l'accueil de ces 2 TPS, qui a retenu l'attention de M. Carrot.

Les classes seront ainsi constituées :

- 1 classe de TPS-PS-MS de 18 élèves gérée par Mme Armand 3 jours par semaine
- 1 classe de GS-CE1 de 20 élèves gérée par Mme Pires De Sa
- 1 classe de CP-CE2 de 23 élèves gérée par M. Lachal

- 1 classe de CM1-CM2 de 20 élèves gérée par Mme Giraud à mi-temps.
Lors du travail sur la répartition, l'équipe pédagogique a décidé que les CP et les CE1 pourraient jouer librement dans une cour ou dans l'autre.
Les règles de répartition fixées sont respectées (moins de 24 élèves dans les classes où sont présents des GS, CP, CE1) et la répartition a été validée par l'Inspecteur de l'Education nationale.
Les compléments de service de Mme Armand et de Mme Giraud ne sont pas encore connus. Mme Giraud questionne M. Chanut sur la présence des 2 ATSEM (Katia Noblet et Anne-Marie Chetail) à l'école tous les matins et sur la présence d'une ATSEM les après-midis. M. Chanut se positionne favorablement mais confirmera cela suite au prochain conseil municipal. La répartition des enfants pour la cantine est évoquée. Les CP langeraient au 1^{er} service. Pour accueillir les élèves dans de bonnes dispositions, les commandes de fournitures et de matériel scolaires ont été faites pour un montant total de 2014,91 €.
Mme Giraud rappelle que le budget municipal annuel est de 4 500€ pour l'école.
Mme Giraud avait évoqué la problématique des tables avec la mairie puisque 12 grandes tables et chaises supplémentaires seraient nécessaires pour installer les 17 CP ainsi que 6 petites tables jaunes pour les TPS-PS-MS.
M. Chanut exprime la difficulté d'acheter autant de matériel. Mme Giraud fera un recomptage plus précis avec les anciennes tables qui sont stockées dans le hangar et reviendra vers la mairie pour faire un point.
Il s'avère également nécessaire que la réfection des toilettes du bâtiment de la maternelle soit effective à la rentrée car des CE1 seront accueillis dans ce bâtiment. M. Chanut annonce que le matériel est acheté et que les travaux sont programmés fin juillet.

PROJET D'ECOLE : PERSPECTIVES 2024-2025

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
La programmation des compétences informatiques dans le cadre du CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques) sera travaillée en 2024-2025.

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
Les affichages mis en place pour la gestion des conflits ainsi que les jeux de rôle et les exercices de relaxation seront pérennes l'année prochaine.

Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
Le principe de l'exposé des problématiques de chaque enseignant perdurera à la rentrée.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial
-La sensibilisation au développement durable se poursuivra par le biais de l'entretien du jardin.

De plus, le SYMISOA (Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents) et Isabelle Auger, agent de prévention déchets nouvellement recrutée par Brionnais Sud Bourgogne seront sollicités pour des animations dans les classes.

-Le cahier culturel sera mis en place dès la rentrée. Il s'agit d'un cahier qui suivra l'élève durant toute sa scolarité et qui permettra de retracer les différentes rencontres culturelles des enfants.

MODALITES DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Mme Giraud aimerait prévoir les modalités de vote des représentants des parents d'élèves pour les élections de la rentrée 2024.

Elle précise que le vote électronique sera peut-être possible. Elle trouve pertinent de le mettre en place pour des raisons pratiques et écologiques et souhaite consulter le conseil d'école à ce sujet.

Le Conseil d'école se prononce pour le vote électronique dans le cas où les conditions de sa mise en place seraient réunies. Sinon, le vote exclusivement par correspondance est retenu.

QUESTIONS DIVERSES

- Stage de seconde

Une élève de seconde du lycée Jérémy De La Rue est actuellement en stage à l'école.

- Aide aux devoirs

Une réunion en présence de M. Chanut, Mme Corre, Mme Bonnetain, Mme Jonon (représentants de la mairie), Mme Giraud (représentante de l'école), M. Vermorel, Mme

Nicolas et Mme Lacarelle (représentants des parents) s'est tenue le 29 avril. Il a été évoqué la mise en place d'un sondage pour connaître les souhaits des parents en matière d'aide aux devoirs mais après réflexion, il s'est avéré que sans structure porteuse du projet, il était impossible de relancer cette activité car si personne ne porte le projet et si personne ne gère les imprévus, l'aide aux devoirs ne peut pas fonctionner. Ni la mairie ni l'école ne souhaite porter ce projet et comme, suite à l'arrêt de l'aide aux devoirs, aucune réaction ou manifestation de parents n'a émergé, il a été décidé de ne pas reprendre cette activité à la rentrée 2024.

- Horaires de la rentrée

Mme Giraud rappelle que les horaires de l'école ont été modifiés au conseil d'école précédent. Les cours démarreront à 8h45, le portail ouvrira donc à 8h35. Elle rappelle que les retardataires sont vraiment contraignants pour les enseignants ou les ATSEM car ils doivent ressortir pour rouvrir le portail. Cela impacte l'accueil des élèves en classe et le démarrage des cours. Elle demande une plus grande vigilance aux parents à ce sujet.

- Mme Giraud fait part de la problématique de la sonnette qui ne fonctionne que dans le 1^{er} bâtiment, ce qui est contraignant quand les visiteurs concernent les classes du bâtiment du fond. Le fait que le téléphone ne soit pas sans fil n'est également pas confortable car les enseignants doivent quitter leur classe pour prendre ou passer un appel, notamment en cas d'enfant malade.

- Les parents questionnent sur le coût de la garderie du fait des nouveaux horaires. La mairie répond que les demies-heures seront réparties ainsi : 7h30/8h et 8h-8h30. Les 5 minutes de 8h30 à 8h35 ne seront pas comptées.

- Mme Corre rappelle la présence d'Expos en chœur. L'école exposera la 1^{ère} semaine de juillet. Mme Giraud demande à ce que le livre d'or soit déjà présent afin d'avoir un visuel des visites.

- Mme Corre fait part du projet de la communauté de communes. Il s'agit de la création d'une bande dessinée à partir des anecdotes des habitants du village. Le dessinateur pourrait intervenir dans les classes pour présenter son savoir-faire.

La séance est levée à 21h20.

La présidente de séance S. Giraud



La secrétaire de séance A. Pires De Sa

